



## REEVALUATION PENSION ALIMENTAIRE

-----  
Par ECIV

Bonjour,

Suite à mon remariage, mon ex femme demande une reevaluation de la pension alimentaire. En réponse a se demande que je trouve légitime.. certes, mais dont la somme dépasse ses besoins reels, je lui ai proposé une somme en accord à l'amiable, celle ci me demande de lui transmettre tous mes justificatfs avant de me donner son accord. Si cette somme lui convient, le passage au tribunal est-il obligatoire pour faire valoir cette reevaluation? J'ai trouvé une simple convention entre les parents qui peut etre signé par les 2, mais je ne sais pas si c'est valable..

Merci a vous

-----  
Par ESP

Bonjour

En cas d'accord sur la revalorisation de la pension alimentaire, le plus simple reste de fixer votre accord avec l'autre parent au travers la rédaction d'une convention parentale, mais si un jugement a fixé la pension, il serait très dangereux, de se contenter de ce nouvel accord sans repasser devant le juge aux affaires familiales.

-----  
Par ECIV

Merci bcp pour votre réponse.

Disons qu'une pension avait été fixée en 2013, depuis, l'entente étant cordiale avec la maman elle ne demandait pas de réévaluation, d'autant plus que je participe à tous les frais en dehors de la pension alimentaire que je lui verse actuellement. Dès lors qu'elle a appris que je me remariais, j'ai reçu une convocation du tribunal pour la réévaluation, j'accepte le principe sur le fond mais pas sur la forme, la somme demandée n'étant pas négligeable. de ce fait je lui ai proposé moi une somme en fonction des simulations de calcul que j'ai effectué, elle m'indique qu'elle ne se souhaite pas me

se prononcer tant que je ne lui transmets pas mes documents.. Pour ma part, je pensais que nous ne serions pas obligés de nous rendre au tribunal si toutefois elle venait à m'accorder cet accord... mais je trouve tout et son contraire..Si toutefois nous venons a nous accorder, je ne sais pas quel procédure adopter..